

CSA SPIP du 7 janvier 2025

Déclaration liminaire



Monsieur le Président,

Ce 1er CSA SPIP de l'année 2025 se tient dans un contexte particulier.

Le **SNEPAP-FSU** aura en premier lieu une pensée pour les collègues menacés par la prise d'otages à Arles, qui s'est heureusement terminée dans de bonnes conditions. Nous pensons également à la population mahoraise et les personnels qui exercent sur ce territoire ou qui y ont des proches, durement touché par le cyclone Chido. Face à cette situation particulièrement difficile, **le SNEPAP-FSU aimerait connaître, Monsieur le Directeur, les mesures d'aide apportées aux agents concernés, ainsi que les mesures de reconnaissance** que la DAP envisage pour les personnels continuant d'assurer la continuité du service public dans ces conditions. Certains retours que nous avons des terrains nous inquiètent sur la pérennité des aides apportées aux agents du SPIP en matière de logement.

Notre instance se tient également peu après la nomination d'un nouveau gouvernement. Les annonces du nouveau ministre de la Justice, M. DARMANIN, donnent le ton : la peine de prison, comme peine de référence, a manifestement encore de beaux jours devant elle ! Et alors que le travail mené par les SPIP est absent de son discours, il est peu probable que les problématiques liées à la surpopulation carcérale et à l'extension du filet pénal soient résolues.

Pour le SNEPAP-FSU, un changement de paradigme reste indispensable, pour promouvoir la peine de probation et réserver la peine de prison aux situations les plus graves.

L'ordre du jour du CSA revient notamment sur la **surveillance électronique**, en examinant le guide méthodologie de la DDSE (pour avis) et les fiches de poste des acteurs de la surveillance électronique (pour information).

La démarche d'établir un guide pour poser des éléments de doctrine paraît intéressante face à l'essor de la surveillance électronique qui prend aujourd'hui plusieurs formes. Ce guide concrétise plusieurs années de travail sur le sujet au sein de la DAP.

Le **SNEPAP-FSU** a toujours défendu une vision ambitieuse de cette prise en charge. Aussi bien pour les personnels que pour les usagers. A ce titre, nous défendrons aujourd'hui des amendements en ce sens.

S'agissant des fiches de poste des acteurs de la surveillance électronique, le **SNEPAP-FSU** continue d'assumer un rôle élargi pour les surveillants en SPIP.

Par ailleurs, pour le **SNEPAP-FSU**, un réel étoffement des SPIP (ASE, CPIP, PA notamment) reste indispensable, ainsi qu'une structuration de nos services avec la création d'un greffe en SPIP, tant pour faire face à la charge – toujours plus croissante - que représente la surveillance électronique que pour y reconnaître la place centrale du SPIP.

Nous est également annoncé aujourd'hui un point d'information autour du **label qualité et de PRISME**. Au vu des enjeux considérables pour nos services et du contexte budgétaire contraint, le **SNEPAP-FSU** attend des éléments concrets et détaillés sur ces sujets. Le déploiement de PRISME ne sera possible que si des garanties sérieuses sont données aux terrains.

Enfin, en ces temps de bonnes résolutions et afin de pouvoir mettre en œuvre les engagements de la DAP en faveur d'un meilleur dialogue social, nous proposons également qu'un temps soit dédié très prochainement au **calendrier des travaux du CSA SPIP** pour 2025.

COMMUNIQUÉ NATIONAL



Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

□ 12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris □ Tel : 06.43.17.25.05

mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN